

1

**AVENANT AU CONTRAT « S11 » POUR L'ACHAT PAR EDF D'ENERGIE  
ELECTRIQUE PRODUITE PAR UNE INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE**

Avenant du 17/10/2014 au contrat n°BTA0413090

**ENTRE :**

**M LOUE GUY**, anciennement domicilié, 174 RUE HENRI ROUZAUD 65700 MAUBOURGUET, actuellement domicilié: 336 BOULEVARD LAPALU 65700 MAUBOURGUET, désigné ci-après par "l'Ancien Titulaire/Producteur"

**MME RUI SYLVANA**, domiciliée 174 RUE HENRI ROUZAUD 65700 MAUBOURGUET, désignée ci-après par "le Producteur"

Et

**ELECTRICITE DE FRANCE**, Société Anonyme au capital de 930 004 234 Euros, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le N° 552 081 317 RCS Paris, dont le siège social est situé à Paris 8<sup>ème</sup>, désignée ci-après par « l'acheteur ».

**Etant préalablement exposé que :**

L'Ancien titulaire/producteur et l'acheteur ont signé le contrat cité en référence pour l'achat d'énergie électrique produite par l'installation, objet dudit contrat.

Par courrier en date du 26/03/2014, l'ancien titulaire/producteur a informé l'acheteur que l'installation était transférée au producteur.

En considération de ce qui précède, les parties ont convenu de ce qui suit.

L'entête des conditions particulières du contrat est annulé et remplacé

**Le producteur**

**MME RUI SYLVANA**, domiciliée 174 RUE HENRI ROUZAUD 65700 MAUBOURGUET, désignée ci-après par "le Producteur"

**ARTICLE 1 : Prise d'effet de l'avenant et date d'échéance du contrat**

Le présent avenant prend effet le 14/02/2014.

La date d'échéance du contrat auquel il est attaché demeure inchangée.

L'index relevé à la date du transfert de propriété est : 1193

L'index de non consommation relevé à la date du transfert de propriété est : 0

Le producteur est substitué dans tous les droits et obligations de l'ancien titulaire/producteur au titre du présent contrat.

**ARTICLE 2 : Frais de timbre et enregistrement**

Le présent avenant est dispensé des frais de timbre et d'enregistrement. Les droits d'enregistrement seront à la charge de celle des parties qui aura motivé leur perception.

Fait en triple exemplaire à Lyon,

**Ancien titulaire/Producteur**

Représenté par

**M LOUE GUY**

En sa qualité de

Le 15/11/2014



**LE PRODUCTEUR**

Représenté par

**MME RUI SYLVANA**

En sa qualité de

Le 13/11/2014



**L'ACHETEUR**

Représenté par

En sa qualité de

Le 26 DEC. 2014

Raymond BOULLE  
Adjoint au chef d'agence  
Agence PV Particuliers